

Réunion du 7 mars 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND,  
Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame  
Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle  
DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET,  
Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric  
ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT,  
Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine  
HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF,  
Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER,  
Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ,  
Monsieur Marc SÈNE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE  
VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) : Madame Danielle DILIGENT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis HOERLE

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

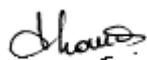
Rapporteur : Monsieur Rémi BERTRAND

**N° CP/2016/41 - Coopération transfrontalière - 2113**  
**Reconduction du Fonds de soutien pour les projets en matière**  
**de jeunesse de la Conférence du Rhin Supérieur (2016-2018)**

La commission permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve l'attribution d'une subvention de 5.001€, répartie sur 3 ans entre 2016 et 2018, soit 1.667€ par an, au profit de la Conférence du Rhin supérieur (fonds gérés par le Regierungspräsidium Freiburg), sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires aux budgets 2017 et 2018, afin de permettre la reconduction du Fonds de soutien pour les projets en matière de jeunesse ;
- autorise le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention de coopération annexée à la présente délibération.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160307-lmc198978-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 17/03/16